

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

## TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 à 12 pages..... 200 F</li><li>• 16 à 28 pages ..... 600 F</li><li>• 32 à 44 pages ..... 1000 F</li><li>• 48 à 60 pages ..... 1500 F</li><li>• Plus de 60 pages ..... 2 000 F</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• TOGO..... 20 000 F</li><li>• AFRIQUE..... 28 000 F</li><li>• HORS AFRIQUE ..... 40 000 F</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Récépissé de déclaration d'associations ..... 10 000 F</li><li>• Avis de perte de titre foncier (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> insertions) ..... 20 000 F</li><li>• Avis d'immatriculation ..... 10 000 F</li><li>• Certification du JO ..... 500 F</li></ul>

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07 / 08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP: 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL. : 22 21 27 01 - LOME

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

#### CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculation) ..... 1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quand à la teneur des actes publié sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

### REGION MARITIME

Suivant réquisition, n° 011931-RM déposée le 05-05-2023, Monsieur FOVI Yao, profession : staffeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13a 47ca, situé à Noépé Adidomé, connu sous le nom de Nékoukope, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AZAMETI, au Sud par une rue de 14m et à l'Est par la propriété ESSEH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011932-RM déposée le 05-05-2023, M. OKIWOSSOU Kassegne, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à Mission-Tové Kpala, connu sous le nom de Konyito, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DOGLI et à l'Ouest par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011933-RM déposée le 05-05-2023, M. et Mme OKIWOSSOU Kassegne et AYETAN Ablavi, profession : revendeurs, demeurant à Lomé et domiciliés à Togolaise, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 24ca, situé à Mission-Tové Adidomé, connu sous le nom de Woumé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et au Nord-Ouest par la propriété AGBOMADZI, au Sud par une rue existante de 14m et à l'Ouest par la propriété ABOUDERMANE.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011934-RM déposée le 05-05-2023, M. OKIWOSSOU Kassegne, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 82ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Kpala, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété FETOR, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Est par la collectivité TENGUE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011935-RM déposée le 05-05-2023, M. OKIWOSSOU Kassegne, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Woume, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété AZIADOME Nouvlo Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011936-RM déposée le 05-05-2023, M. OKIWOSSOU Kassegne, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 06ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Adidomé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues existantes de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété AZIADOME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011937-RM déposée le 05-05-2023, M. ATCHOLI Malimda, profession : étudiant, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Anomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à Kovié Atide, connu sous le nom de Djigbé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété TAKPLAYI et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011938-RM déposée le 05-05-2023, M. AZAMAH Ahoéléte Vitovo, profession : inspecteur de douanes, demeurant à Lomé et domicilié à Anfamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 90a 29ca, situé à Afangna Afagnagan, connu sous le nom de Tontame, préfecture du Bas-Mono et borné au Nord, au Sud et au Sud-Ouest par des rues, à l'Est par la route Afagnagan Tontame de 20m et à l'Ouest par la collectivité AGBESSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011939-RM déposée le 05-05-2023, M. ABDOULAYE Abdou-Razak Kambaketché, profession : non renseigné, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Landzo, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DJADE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011940-RM déposée le 05-05-2023, M. AMOUZOU Meheza Donatien, profession : officier, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Landzo, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DJADE et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011941-RM déposée le 05-05-2023, M. AMOUZOU Meheza Donatien, profession : officier, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 44ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Landzo, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DJADE et au Nord-Ouest par la collectivité WOLEKOE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011942-RM déposée le 05-05-2023, M. TELOU Awoulèlou, profession : technicien supérieur génie-civil, demeurant à Lomé et domicilié à Agoènyivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14a 21ca situé à Davié-Tékpo, connu sous le nom de Daklou, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues et à l'Ouest par la propriété AZIAFON Kossi Basile.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011943-RM déposée le 05-05-2023, M. AZOTI Tawi Pasmam, profession : informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Djidjolé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Adove, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AYASSOU Koffi, au Sud et à l'Est par des rues de 16m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011944-RM déposée le 05-05-2023, M. KPOEDOUN Kodjo, profession : retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01ha 95a 96ca, situé à Sévagan Akodésséwa, connu sous le nom de Leve, préfecture de Vo et borné au Nord par la propriété AGLO, au Sud et au Sud-Est par la propriété AGBOSSOU, à l'Est par la propriété AGLO et à l'Ouest par la propriété HOUNON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011945-RM déposée le 05-05-2023, M. ASSIOBO Amevi Sylvain, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 03a 20ca, situé à Agbélové, connu sous le nom de Kotso Kopé, préfecture de Zio et borné au Nord par la collectivité EKPO et WEDOME, au Sud et à l'Ouest par la propriété BADAGBOR et à l'Est par la collectivité EGOH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011946-RM déposée le 05-05-2023, M. ASSIOBO Amevi Sylvain, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 02ca, situé à Vogan-Assiko, connu sous le nom de Adagbe, préfecture de Vo et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par la propriété AGBODAZE Wotonsi, à l'Est par la propriété AYIVI Amouzou et à l'Ouest par la propriété AMOUSSOU Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011947-RM déposée le 05-05-2023, M. TCHAKPO Komla Dzidzo, profession : directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à Baguida, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Mission-Tové Apessito, connu sous le nom de Gake Kopé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBANYO Klouvi Missadji et à l'Ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011948-RM déposée le 05-05-2023, M. ASSIOGBO Amevi Sylvain, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 54ca, situé à Vogan Amoinjji-Kétakomé, connu sous le nom de Abomé, préfecture de Vo et borné au Nord par la propriété ATIOGBE, au Sud par un passage de 07m et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011949-RM déposée le 05-05-2023, Mme ALASSANI Fatouma, profession : conseillère pédagogique, demeurant à Davié et domiciliée à Davié, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 05ca, situé à Agbélové, connu sous le nom de Oando, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KETENI K Djogbessey et au Sud par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011950-RM déposée le 05-05-2023, Mme ALASSANI Fatouma, profession : conseillère pédagogique, demeurant à Lomé et domiciliée à Togolaise, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02ha 00a 69ca, situé à Agbélouvé Kotso-Kopé, connu sous le nom de Agokpo, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété ABALO Komi et à l'Ouest par la propriété KOMBATE Kantame.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011952-RM déposée le 08-05-2023, M. FIAWOO Koku Mensa Afia, profession : électricien, demeurant à Lomé et domicilié à Nyékonakpoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20ha 06a 48ca, situé à Tovegan, connu sous le nom de Fielalonou, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité MOVE, au Sud par la route Tovégan Alokpa de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011953-RM déposée le 08-05-2023, M. BAWA Essofa Moustapha, profession : cadre de banque, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18a 00ca, situé à Kovié Gbgame, connu sous le nom de Koukumé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété EDOH Kodzoga et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011954-RM déposée le 08-05-2023, M. MEDJIHO Komadan, profession : menuisier, demeurant à Notsè et domicilié à Noépé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Démimé, préfecture de l'Avé et borné au Nord-Est par une rue de 14m, au Sud-Est, Sud-Ouest et au Nord-Ouest par la propriété AGEDZI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011955-RM déposée le 08-05-2023, Madame GODJE Fawziatou C, profession : élève, demeurant à Lomé et domiciliée à Tokoin Lycée, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à Wli-Centre, connu sous le nom de Akpame, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues de 14m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KPETONKU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011956-RM déposée le 08-05-2023, M. KANDJEGOUNTI Banfandiba, profession : chauffeur, demeurant à Lomé et domicilié à Hédzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lowoé, connu sous le nom de Avéta, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KODJO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011957-RM déposée le 08-05-2023, M. ATSOU Kokuvi Siba, profession : sans profession, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Aképédo, préfecture de l'Avé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ATTIKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011958-RM déposée le 08-05-2023, M. FEINIER Philippe Jean, profession : directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 64a 64ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Awadapé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la voie ferrée Lomé Kpalimé de 25m, au Sud, à l'Est et au Nord-Ouest par des rues et à l'Est par la collectivité ATTIGAH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011959-RM déposée le 09-05-2023, M. AGBEDOH Kokou, profession : directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè-Centre, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 85ca, situé à Bagbé, connu sous le nom de Kpédji, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DEKOUGBONTO et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011960-RM déposée le 09-05-2023, M. OURO-DJOBLO Gbangba, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Kégué, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18a 35ca, situé à Assomé, connu sous le nom de Atoeve, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées et à l'Ouest par la propriété SOGOYOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011961-RM déposée le 09-05-2023, M. WARBURTON Ade, profession : comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Légbassito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 97ca, situé à Davié-Assomé, connu sous le nom de Dekpo Amedenta, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues existantes, au Sud et à l'Ouest par la propriété TEYI Komlan Seth.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011962-RM déposée le 09-05-2023, Mme MAGLO Adjo Grace, profession : revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10a 77ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Aveake, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AVISSE et à l'Est par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011963-RM déposée le 09-05-2023, Mme KOUGNAGLO Afi Akofa, profession : revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Wli, connu sous le nom de Apédomé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété KOTO Koku Mensah, au Sud et à l'Est par des rues.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011964-RM déposée le 09-05-2023, Mme AMOUH Magnim, profession : employée, demeurant à Lomé et domiciliée à Avédji, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 48ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Démomé, préfecture de l'Avé et borné au Nord et à l'Est par la propriété KOMASSI, au Sud et à l'Ouest par des rues.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011965-RM déposée le 09-05-2023, Monsieur NANDARE Diornam, profession : étudiant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Bame, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DORKENOO et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011966-RM déposée le 09-05-2023, M. AMUZU Kodjo William, profession : pasteur, demeurant à Lomé et domicilié à Amadahomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Apédomé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZIAKE Kossi et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011967-RM déposée le 09-05-2023, M. TCHILAOU Abdourahimou, profession : topographe, demeurant à Lomé et domicilié à Légbassito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Davié, connu sous le nom de Dévimé, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBESSAH Komi et au Sud par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011968-RM déposée le 10-05-2023, M. MOUSSA Moumouni, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Kpala, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud et à l'Ouest par la propriété TETE Kpondzo Komlan Dzifa et à l'Est par une ruelle de 08m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011969-RM déposée le 10-05-2023, Mme ZOZO Ablavi Malthide, profession : étudiante, demeurant à Lomé et domiciliée à Avépozo-Kpota, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 72ca, situé à Abobo, connu sous le nom de Adoko, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues de 14m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AVEGBEZO Yaovi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011970-RM déposée le 10-05-2023, Mme ASSIH Atina, profession : secrétaire de direction, demeurant à Lomé et domiciliée à Agbalépédo, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 25ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Kpémé, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KODJA SENYO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011971-RM déposée le 10-05-2023, Mme BATASSI Boumonam, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à Djagblé Yohonou, connu sous le nom de Nanafe, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DJAMLAN et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011972-RM déposée le 10-05-2023, M. GBASSAKPO Kodjo Edo, profession : technicien télécom, demeurant à Lomé et domicilié à Hedzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 79ca, situé à Noépé Agomé, connu sous le nom de Adidomé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité MOTOGBLE et à l'Est par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011973-RM déposée le 10-05-2023, M. AKLIKOKOU Amédonou Kodjo, profession : retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé Awatamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 03ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Aképédo, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ALONYO Kokou et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011974-RM déposée le 10-05-2023, M. EDOH Yawo, profession : gestionnaire, demeurant à Lomé et domicilié à Vakpossito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03ha 00a 04ca, situé à Assahoun, connu sous le nom de Gbégrandji, préfecture de l'Avé et borné au Nord-Est par la propriété ADJATA Kokouvi, au Sud-Est et au Sud-Ouest par la collectivité AWLIME et au Nord-Ouest par la propriété LLYL Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011975-RM déposée le 10-05-2023, M. ABBEY Enyonam Djagblégan, profession : non renseigné, demeurant à USA et domicilié à USA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01ha 00a 41ca, situé à Tovegan, connu sous le nom de Agronakopé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGRONA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011976-RM déposée le 10-05-2023, M. KALAMOU Aminou, profession : commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Djagblé, connu sous le nom de Djagblé, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ATIGNO et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011977-RM déposée le 10-05-2023, M. TOMELAN Yaovi, profession : carreleur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Noépé, connu sous le nom de Atsakpo, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AMEDJROVI Kokouvi et à l'Est par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011978-RM déposée le 10-05-2023, M. GNOFAME Alaza, profession : douanier, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Légbassito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 97ca, situé à Mission-Tové Avéyakè, connu sous le nom de Amessape, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété GBOGBO Koffi, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Est par un passage de 06m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011979-RM déposée le 10-05-2023, M. KPOGO Kossi, profession : médecin, demeurant à Lomé et domicilié à Adamavo, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 85ca, situé à Djagblé, connu sous le nom de Klémé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la collectivité KPAKPO Adegbe, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011980-RM déposée le 10-05-2023, M. BLATA Yawovi Kpolagbe, profession : agent des impôts, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Légbassito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en deux parcelles ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 76a 41ca, situé à Assahoun Fokpo I, connu sous le nom de Deveme, préfecture de l'Avé et borné PARCELLE A : au Nord par la propriété KAWOU Jean, au Sud par la propriété AKOTA Komi, à l'Est par la route nationale N°5 Lomé Kpalimé de 70m et à l'Ouest par la ligne de la haute tension de 32m. PARCELLE B : au Nord par la propriété ATIMATE Anani, au Sud par la propriété AGBILA, à l'Est par la ligne de la haute tension de 32m et à l'Ouest par la propriété AKOTA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011981-RM déposée le 10-05-2023, M. AWOUDOR Kodjovi Gbonfoun, profession : chef traditionnel, demeurant à Lomé et domicilié à Agbalépédogan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Djoméglé, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 et 16m respectivement, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZOUMA Komi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011982-RM déposée le 10-05-2023, M. AWOUDOR Kodjovi Gbonfoun, profession : chef traditionnel, demeurant à Lomé et domicilié à Agbalépédogan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 43ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Djoméglé, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues, au Sud et à l'Est par la propriété AZOUMA Komi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011983-RM déposée le 10-05-2023, M. KANGBENI Gbalgueboa, profession : comptable-gestionnaire, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Démakpoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 91ca, situé à Davié, connu sous le nom de Adjogan-Kondji, préfecture de Zio et borné au Nord-Est par la propriété KLOUVI Yao, au Sud, au Nord-Ouest et à l'Ouest par la propriété ADJOGAN Amavi et à l'Est par la route nationale N° Lomé Dapaong de 70m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011984-RM déposée le 10-05-2023, M. ATTISSO Kodjovi Mawunyo, profession : entrepreneur, demeurant à Lomé et domicilié à Ségbé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Aviaké, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ADEGNON et à l'Ouest par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011985-RM déposée le 10-05-2023, M. TCHALIM Hezouwe, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Ségbé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 91ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Kpolove, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété AGBAVON, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011986-RM déposée le 10-05-2023, M. ASSOGBA Yao, profession : ingénieur agroéconomiste, demeurant à Lomé et domicilié à Vakpossito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 90ca, situé à Aképé, connu sous le nom de Dzogbépémé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété par la propriété ADIGBLI Komi et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011987-RM déposée le 11-05-2023, M. AKAKPO Yaovi, profession : enseignant chercheur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10ha 06a 39ca, situé à Tokpevie, connu sous le nom de Tomefa, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KUMEFANAWO-ADONYO et au Sud par celle de LABI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011988-RM déposée le 11-05-2023, Mme AHLIHANGAN Akouvi Enyonam, profession : ingénieure des eaux et forêts, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 92ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Tegue, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Est propriété par la propriété ADOUKOUNO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011989-RM déposée le 11-05-2023, Mme GBADOE Dédé Madjé épouse MADOU, profession : étudiante, demeurant à France et domiciliée à 39 Rue Jean Jaurès 69120 Vaulx-En-Velin, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 68ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Tegue, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Ouest propriété par la propriété ADOUKONOU et au Nord-Est par la collectivité AGBLO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011990-RM déposée le 11-05-2023, M. MADOU Komlanvi, profession : Ingénieur Mécanique, demeurant à France et domicilié à 2 Rue Dennery Lyon 3E (69), majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 29ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Tegue, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest propriété par la propriété ADOUKONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011991-RM déposée le 11-05-2023, M. ADOLEHUME Foli, profession : comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Tokoin Gbadago, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05ha 98a 04ca, situé à BOLOU GATIGBLE, connu sous le nom de GAWUI, préfecture de Zio et borné au Nord par la collectivité VIGNO, au Sud par la collectivité WOTOUGBE et celle de GODZO, à l'Est par les collectivités WOUASSI et ATTAAMEVO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011992-RM déposée le 11-05-2023, M. ABRANGAOU Djabarou, profession : directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Assiyéyé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain en deux parcelles ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10ha 47a 58ca, situé à Assahoun, connu sous le nom de ATTI-aKAKPE, préfecture de l'Avé et borné PARCELLE A : au Nord, au Sud et à l'Est propriété par la propriété ADZALO Koffi et à l'Ouest par la voie ferrée Lomé Kpalimé. PARCELLE B : Au Nord et au Sud propriété par la propriété ADZALO Koffi, à l'Est par la voie Ferrée Lomé Kpalimé et à l'Ouest par la route nationale N°5 Lomé Kpalimé de 70m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société DJIME SARLU et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011993-RM déposée le 11-05-2023, M. ATTIOGBE Kossi Sodji, profession : non renseigné, demeurant à CANADA et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Djagblé Plakomé, connu sous le nom de Zovadji, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Est par la collectivité ADJA HEKPO, au Sud par un rue existante de 16m et à l'Ouest propriété par la propriété BOUAME Akua Mawubéna.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011994-RM déposée le 11-05-2023, M. PADASSE Tchaa, profession : non renseignée, demeurant à Lomé et domicilié à Vakpossito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29a 96ca, situé à Bolou Wlame, connu sous le nom de Atikpogble, préfecture de Zio et borné au Nord par la route Tsévié Bolou Alonkoegbe de 30m, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 14 et 16m respectivement et à l'Est par la collectivité AGBOKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011995-RM déposée le 11-05-2023, M. SINDJALIM Bouwe-Essodjolo, profession : séminariste, demeurant à Lomé et domicilié à Agoè Sogbossito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 38ca, situé à Mission-Tové, connu sous le nom de Adidomé, préfecture de Zio et borné au Nord propriété par la propriété SIGGAH, au Sud propriété par la propriété TSIFOTU et celle de SIGA, à l'Est propriété par la propriété SIGA et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011996-RM déposée le 11-05-2023, M. IDIAMEY Komlavi Obey H, profession : étudiant, demeurant à Lomé et domicilié à Sanguéra, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Kovié, connu sous le nom de Dékpo, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest propriété par la propriété de la collectivité DABLA et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011997-RM déposée le 11-05-2023, M. GLANKPE Essè, profession : Chauffeur, demeurant à Djagblé et domicilié à Zovadji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Djagblé, connu sous le nom de Zovadji, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité GBEDJEHA et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011998-RM déposée le 11-05-2023, Madame KOMLAN-WOME Ablavi Mokpokpo, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 05ca, situé à Kovié, connu sous le nom de Koépédo, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest propriété par la propriété DOGBO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 011999-RM déposée le 11-05-2023, M. KOMLAN-WOME Ablavi Mokpokpo, profession : revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à Adidogomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19a 04ca, situé à Kovié Dzemeké, connu sous le nom de Kpolimé, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud propriété par la propriété ADRA Komi, ADRA Anani et ADRA Kokoutse, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par la route Jeunesse en Mission Kovié de 30m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 012000-RM déposée le 11-05-2023, M. KPAL M'Bédobe, profession : brigadier de police, demeurant à Lomé et domicilié à Agoènyivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Dalavé, connu sous le nom de Towou, préfecture de Zio et borné au Nord et au Sud par des rues existantes de 14m chacune, à l'Est et à l'Ouest propriété par la propriété DZEBE Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

**Imp. Editogo**  
**Dépôt légal n°35 bis-RM**